

Liberté Égalité Fraternité

#### **DIRECTION DES SERVICES DU CABINET**

Bureau de la sécurité routière

# DEMANDE DE CARTE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE PERSONNES PAR VÉHICULE MOTORISÉ À DEUX OU TROIS ROUES

(Mise à jour le 12/02/2021)

□ 1ère DEMANDE	□ RENOUVELLEMENT	□ DUPLICATA
□ Monsieur □ Madame		
Nom de naissance :	Prénom	
Nom d'usage 's'il y a lieu) : _		
Né(e) leà _	Pays de nais	ssance :
Adresse complète :		
Téléphone :	E-mail :	
	apacité professionnelle de conducteur de	
	ulaire de la carte professionnelle de cond par	
Je soussigné_ exacts, que je ne suis sous conditions d'honorabilité pro	, déclare sur l'honneur que le le coup d'aucune restriction du droit ofessionnelles prévues par l'article R312	es renseignements ci-dessus sont à conduire et que je remplis les 20-8 du code des transports.
	Date	_//Signature

La carte professionnelle est délivrée par le préfet du département du domicile.

Le dossier complet doit être envoyé par courrier uniquement :

Préfecture de Tarn-et-Garonne Bureau de la sécurité routière 2 allée de l'Empereur - BP 10779 82013 MONTAUBAN CEDEX

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil disponibles sur le site : <a href="http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr">http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr</a>

Tél. 05 63 22 82 00 Fax 05 63 93 33 79

Mél : prefecture@tarn-et-garonne.gouv.fr

### PIECES A FOURNIR A L'APPUI DE LA DEMANDE DE CARTE

### > 1<sup>ère</sup> DEMANDE :

- le formulaire de demande dûment complété, daté et signé
- une photocopie (recto-verso) d'une pièce d'identité en cours de validité
- une photocopie (recto-verso) de votre permis de conduire (être titulaire de la catégorie A depuis plus de 3 ans)
- une photocopie d'un justificatif de domicile récent
- une photocopie de l'attestation délivrée par le préfet de votre lieu de résidence après vérification par un médecin agréé de l'aptitude à la conduite automobile
- 1 photographie d'identité récente
- le formulaire joint en annexe concernant le recueil de votre signature (mettre votre nom prénom et apposer votre signature au stylo noir à l'intérieur du cadre réservé à cet effet ne pas coller la photographie)

## **RÉUSSITE À L'EXAMEN:**

- une photocopie du certificat de capacité professionnelle ou de l'attestation de réussite à l'examen

### **PAR ÉQUIVALENCE:**

- justifier d'une aptitude professionnelle d'une durée minimale d'un an (1607 heures), dans des **fonctions de conducteur professionnel de transport de personnes** au cours des dix années précédant la demande de carte professionnelle :
- \* **salarié**: attestation de l'employeur ou contrat de travail + 12 bulletins de salaires (au prorata si temps partiel : ex : 24 bulletins de salaires pour un mi-temps),
- \* non salarié : extrait KBIS de l'entreprise, immatriculation au registre des métiers, copie de la carte professionnelle de conducteur (transport de personnes), et tout document, notamment comptable, permettant d'établir la réalité de l'activité d'une durée minimale d'un an à temps plein.

### > RENOUVELLEMENT et/ou DUPLICATA:

- le formulaire de demande dûment complété, daté et signé
- une photocopie (recto-verso) d'une pièce d'identité en cours de validité
- une photocopie de votre carte professionnelle de conducteur de VMDTR
- une photocopie d'un justificatif de domicile récent
- une photocopie de l'attestation délivrée par le préfet de votre lieu de résidence après vérification par un médecin agréé de l'aptitude à la conduite automobile
- l'attestation de suivi de la formation continue
- 1 photographie d'identité récente
- le formulaire joint en annexe concernant le recueil de votre signature (mettre votre nom prénom et apposer votre signature au stylo noir à l'intérieur du cadre réservé à cet effet ne pas coller la photographie)

### > En cas de perte ou de vol de votre carte professionnelle, joindre également :

- Perte : joindre une déclaration sur l'honneur attestant la perte
- Vol : joindre la copie de la déclaration de vol enregistrée par les services de police ou de gendarmerie

Après validation du dossier par la Préfecture, le paiement devra être effectué auprès de l'imprimerie nationale selon les modalités qui vous seront communiquées à l'adresse mail que vous avez renseignée. Elle vous adressera directement le titre sécurisé.

Pour tous renseignements, vous pouvez adresser un mail au bureau de la sécurité routière : pref-agrement@tarn-et-garonne.gouv.fr